

06.08.2007 – 17:05 Uhr

## **eonomiesuisse - Pas de nouveaux impôts sur l'énergie hydraulique / A propos d'une augmentation des redevances hydrauliques**

Zürich (ots) -

L'augmentation des redevances hydrauliques et des suppléments payés pour l'électricité provenant de centrales à accumulation réclamée par les cantons de montagne renchérit l'électricité. Ces mesures ajoutées à la décision déjà prise par le Parlement au printemps de subventionner les énergies non concurrentielles auraient pour conséquence d'accroître le prix de l'électricité de près d'un centime par kilowattheure. Cela représenterait une augmentation de 15 %. Il faut éviter que des impôts supplémentaires viennent alourdir la facture d'électricité des entreprises et des consommateurs.

Aujourd'hui, il importe de garantir un approvisionnement en électricité de la Suisse avantageux et sûr sur le long terme. L'utilisation de l'énergie hydraulique, respectueuse de l'environnement, y contribue dans une large mesure. Aussi faut-il éviter de soumettre l'électricité produite dans les centrales hydrauliques à de nouvelles taxes ou de nouveaux impôts. L'augmentation des redevances hydrauliques et l'introduction d'un supplément pour les centrales à accumulation exigées par les cantons de montagne vont dans la mauvaise direction.

Ces coûts supplémentaires relèveraient le prix de l'électricité de 0,3 centime par kilowattheure. Cumulées à la décision prise au printemps par le Parlement de subventionner les modes de production de l'électricité non concurrentiels à hauteur de 0,6 centime par kilowattheure, ces mesures impliquent un accroissement du prix de l'électricité d'un centime par kilowattheure environ, autrement dit une hausse de 15 %. Pour la place économique suisse, de telles augmentations des prix détérioreraient les conditions-cadre par rapport à nos concurrents. L'économie et plus particulièrement les PME devront prochainement déjà faire face à une hausse nette de leurs charges du fait de l'introduction de la taxe CO<sub>2</sub> sur les combustibles et d'autres mesures prévues dans la loi sur l'énergie. Il faut fermement refuser une augmentation continue des prix de l'énergie et plus spécialement de la production d'électricité respectueuse du climat.

Contact:

Urs Näf  
Téléphone : 076 330 25 56  
urs.naef@eonomiesuisse.ch